

# Communiqué de presse

Casablanca, le 30 décembre 2016



## Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LafargeHolcim Maroc SA, réunie le 30 décembre 2016 à 11 heures 30 en son siège social à Casablanca a approuvé la fusion par absorption de Lafarge Cementos SA. par LafargeHolcim Maroc SA.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris acte de la levée des conditions suspensives auxquelles était soumise la fusion, à savoir l'obtention de l'avis d'approbation par la Bourse de Casablanca et du visa sur la note d'information délivré par l'AMMC en date du 19 décembre 2016 ainsi que l'approbation de ladite fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Lafarge Cementos, tenue ce jour, a constaté que la fusion est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social de LafargeHolcim Maroc d'un montant de 798.450 dirhams pour le porter de 702.138.750 dirhams à 702.937.200 dirhams, par émission de 26.615 actions nouvelles attribuées aux actionnaires de Lafarge Cementos autres que LafargeHolcim Maroc, à raison de 76,7 actions LafargeHolcim Maroc (arrondi) pour 1 action Lafarge Cementos.

### Contacts Médias :

Malika Youssoufine - Direction Ressources Humaines et Communication  
malika.youssoufine@lafargeholcim.com

Jamal Hyabi - Département Relations Publiques et Communication Externe  
jamal.hyabi@lafargeholcim.com